

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Juillet 2017 : les achats de voitures et de camionnettes s'envolent

En juillet 2017, 10 978 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 13,2 % par rapport à juillet 2016 (qui comptait le même nombre de jours ouvrés et de jours ouvrables). Il s'agit de la dix-huitième augmentation au cours des vingt-et-un derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont progressé de 5,4 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 16,5 %, ont représenté 56 % des immatriculations du mois de juillet. Les motorisations propres (électriques et hybrides) ont pour la première fois rassemblé plus de 6 % des achats de voitures. Elles se sont accrues de 50 % par rapport à juillet 2016 et de 20 % sur les douze derniers mois.

Les immatriculations des autres genres de véhicules ont globalement été bien orientées. Deuxième marché par le nombre de transactions neuves, le segment des camionnettes est en forte expansion (+ 12 % le mois dernier, + 6 % en cumul annuel).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Juillet 2017

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 396	1 197	434	938	1 199	6 164
Cyclomoteur	266	163	61	103	215	808
Motocycle	243	114	48	99	109	613
Voiturette	17	12	7	19	19	74
Remorque légère et caravane	160	97	46	69	96	468
VASP léger	345	117	40	76	141	719
Autobus et autocar	33	7	-	-	2	42
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	545	258	70	153	181	1 207
Camion	41	28	7	20	19	115
Tracteur routier	43	37	24	11	33	148
Semi-remorque	44	50	16	19	37	166
Remorque lourde	3	1	3	4	6	17
VASP lourd	13	4	1	2	6	26
Tracteur agricole	43	56	26	25	45	195
Engin agricole (autre que tracteur)	50	48	46	19	53	216
Ensemble	4 242	2 189	829	1 557	2 161	10 978

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

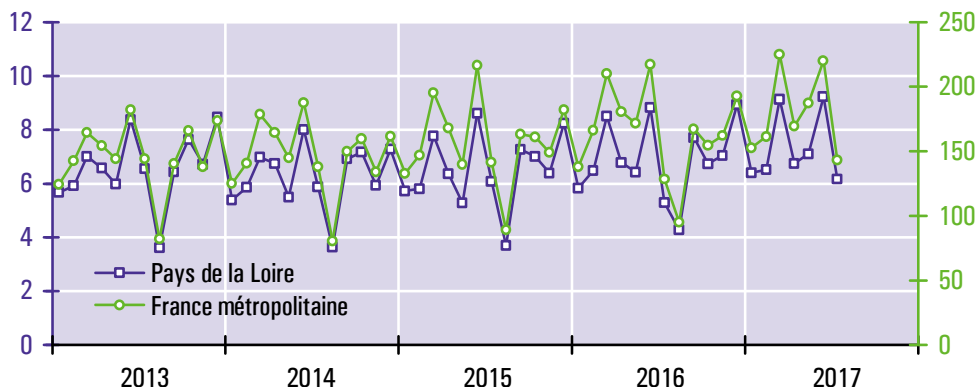
En juillet 2017, 6 164 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 16,5 % par rapport à juillet 2016, supérieure de cinq points à celle observée en France métropolitaine (+ 11,4 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 6,5 % dans la région et de 3,8 % dans l'Hexagone.

À l'instar des mois précédents, le marché a été principalement soutenu par les personnes morales (secteur public, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 20,7 % par rapport à juillet 2016. Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques ont été moins vigoureuses (+ 13,6 %).

Le dynamisme ligérien des flottes d'entreprise (+ 13 % en cumul annuel) est d'origine fiscale. La forte augmentation du tarif de la carte grise intervenue en début d'année en Centre-Val de Loire et en Bretagne incite les concessions automobiles et les sociétés de locations de véhicules à immatriculer dans les Pays de la Loire une part croissante de leurs flottes.

En juillet, pour le sixième mois consécutif, les ventes de modèles essence ont été supérieures à celles du gazole. La part de marché des motorisations propres (électriques et hybrides) s'est élevée à 6,0 % contre 4,7 % en juillet 2016. Sous l'effet de l'élargissement de l'offre des constructeurs, le segment de la voiture hybride s'est accru de 80 % (après + 72 % en juin et + 45 % en mai). Les ventes de modèles électriques ont en revanche rechuté (- 10 % par rapport à juillet 2016).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

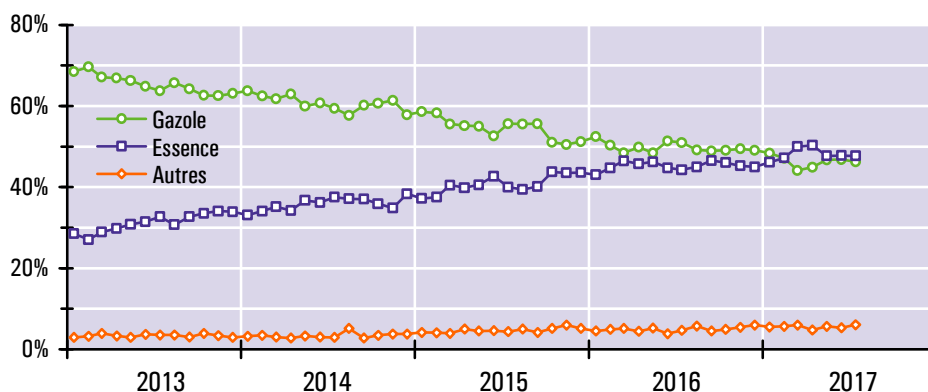
	Juillet 2017			Août 2016 à juillet 2017		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 396	39 %	+ 24 %	32 206	37 %	+ 6 %
Maine-et-Loire (49)	1 197	19 %	+ 12 %	16 764	19 %	+ 10 %
Mayenne (53)	434	7 %	+ 12 %	6 270	7 %	+ 7 %
Sarthe (72)	938	15 %	+ 11 %	13 830	16 %	+ 7 %
Vendée (85)	1 199	19 %	+ 13 %	16 920	20 %	+ 4 %
Gazole	2 850	46 %	+ 6 %	40 750	47 %	- 1 %
Essence	2 941	48 %	+ 25 %	40 557	47 %	+ 14 %
Hybride	298	4,8 %	+ 80 %	3 251	3,8 %	+ 26 %
Électricité	73	1,2 %	- 10 %	1 393	1,6 %	+ 7 %
Autres motorisations	2	0,0 %	0 %	39	0,0 %	+ 18 %
Personnes morales	2 605	42 %	+ 21 %	36 660	43 %	+ 13 %
Personnes physiques	3 559	58 %	+ 14 %	49 330	57 %	+ 2 %
Ensemble	6 164	100 %	+ 16 %	85 990	100 %	+ 6 %

¹ Évolution entre les immatriculations de juillet 2017 et celles de juillet 2016

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

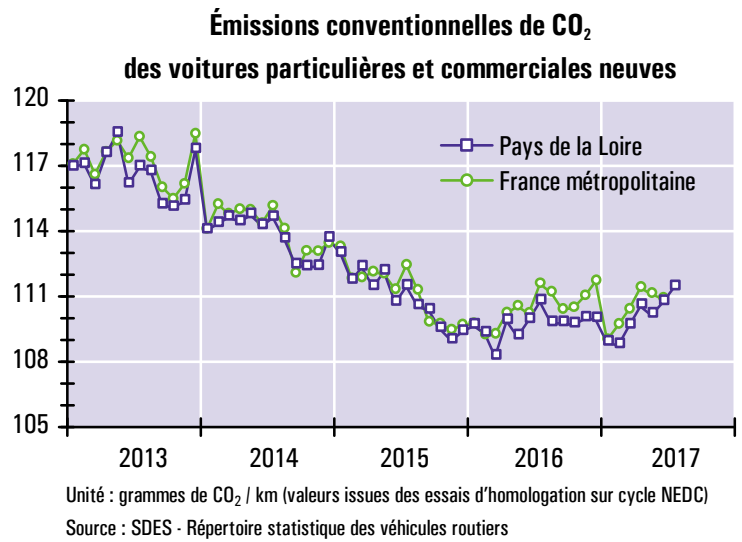
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en juillet 2017 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 111,4 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 0,6 % par rapport à juillet 2016. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

La hausse des émissions moyennes observée depuis le début de l'année est un effet de l'engouement des ménages (et dans une moindre mesure des entreprises) à l'égard des voitures essence. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

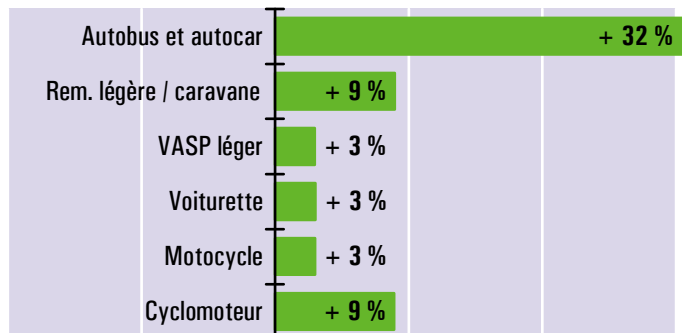
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 52 % et 26 % des immatriculations de juillet. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars est désormais en croissance d'un tiers, dopé par les très fortes ventes enregistrées lors du mois de juillet en Loire-Atlantique.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont progressé de 6,1 % au cours des douze derniers mois mais ont connu des fortunes diverses en juillet. Si les ventes de camionnettes (+ 12 %), de camions (+ 3 %) et de semi-remorques (+ 16 %) se sont accrues, celles de tracteurs routiers (- 35 %) et de remorques lourdes (- 39 %) ont fortement baissé.

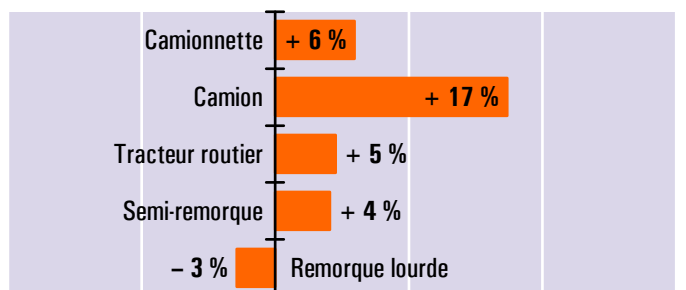
Sur le segment des véhicules spéciaux, les ventes de VASP lourds sont en croissance de 22 % sur douze mois. À l'inverse, malgré le redressement des deux derniers mois, les immatriculations d'engins agricoles sont orientées à la baisse en cumul annuel.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

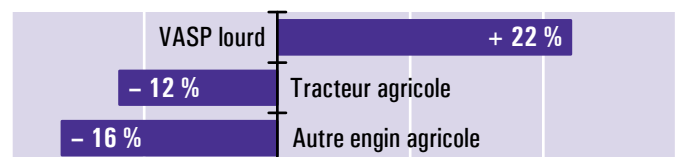
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (août 2016 à juillet 2017) et celles des mêmes mois un an auparavant (août 2015 à juillet 2016)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).